

Légation de Suisse

dans la

République Orientale

de l'Uruguay

de Montevideo.

Buenos Aires le 1<sup>er</sup> décembre 1896

SCHWEIZER. POLIT. DEPART.

28. DEZ. 1896

N<sup>o</sup>

XVII. a.

18.

Schweizerische Eidgenossenschaft

Habane le note  
de circulation

Monsieur le Président,

Je vous confirme ma dépêche du 3 novembre relative à l'incident Trin. La réponse à la demande de rappel de ce diplomate que j'avais été chargé de présenter, me fut remise le 10 par le ministre de l'Uruguay à Buenos-Aires, mon collègue M. E. Trias. Je vous en envoie une copie (Annexe I), le temps nécessaire m'ayant manqué pour en faire une traduction.

Comme vous le voyez, le gouvernement uruguayen, loin de déférer à notre demande, fait à peu prèsennes les conclusions de l'incident Trin, et, se considérant comme offensé dans la personne de son ministre, insiste pour que la conduite de Monsieur le Conseiller fédéral Trey soit désapprouvée et que des satisfactions et des réparations lui soient accordées, à son gouvernement oriental. L'incident s'est donc bien et dûment transformé en un conflit entre les deux gouvernements.

Dès que en même temps que cette note m'était remise, le bruit se répandit que la rupture entre Berne et Montevideo

Aux Hauts Conseil fédéral Suisse  
Berne



était imminente; les journaux, partagés en deux camps, publiaient de longs articles à ce sujet et mes collègues, les chefs de missions européennes et américaines, venaient me prier de les mettre au courant des différends. Il y en eut même un, le Ministre de Belgique, M. van Bruyssel, qui me reçut pas moins de deux télégrammes de son gouvernement avec l'ordre de l'informer par le fil de l'état de la question. D'imaginer qu'on se préparait et qu'on se prépare encore à Bruxelles à offrir des bons offices aux deux parties pour les accommoder s'il y a lieu. Espérons que cela ne deviendra pas nécessaire.

Après avoir lu à haute voix la note que me permettait mon collègue ungarais avec lequel je suis, personnellement, dans les meilleurs termes, car c'est un homme aussi sérieux, courtois et obligeant que M. Tisza paraît l'être peu, — je lui demandai froidement si c'était là le dernier mot de son gouvernement: Si tel est le cas, ajoutai-je, c'est la rupture et la rupture pure et simple, car il ne faut pas s'arrêter à obtenir du Conseil fédéral ce que lui demande M. le Ministre des affaires étrangères.

Je crus reconnaître à l'attitude de M. Tisza et plus induite de sa réponse, que l'intransigeance de son gouvernement était plutôt une menace qu'une menace

bien arrêtée et qu'au fond il ne refuserait pas de négocier. Le fait que mon collègue avait été choisi pour me remettre sa note, était, du reste, un indice à cet égard. Voici, reproduites aussi fidèlement que possible, les observations de M. Frías.

„ M. Frías, dit-il, n'a pas tous les torts; il y en a au moins autant du côté de M. Frey. Car, à supposer que votre exposé soit exact de tous points, à supposer que M. Frías ait provoqué volontairement l'incident, ce que nous ne pouvons admettre, le procédé du Chef du Département militaire fédéral, faisant expulser par la force publique du champ des manœuvres un Ministre étranger, qui péchait tout au plus par omission et non par commission, alors qu'il n'y avait nullement urgence, aucun péril en la demeure, ce procédé n'en reste pas moins absolument injustifiable et inadmissible pour le gouvernement intéressé. Qui empêchait M. Frey de patienter encore quelques instants, puisque les manœuvres touchaient à leur terme, de négliger, d'ignorer M. Frías, et de se plaindre ensuite de son attitude incorrecte auprès du Conseil fédéral et par ce dernier et votre entremise à mon gouvernement? Nous avons le sentiment profond à Montevideo que l'on a traité notre représentant de la sorte parce qu'il s'agissait

d'un diplomate américain, et que le  
 représentant d'une puissance européenne  
 se fût-il mis dans le cas de le voir, ne  
 se serait pas vu l'objet d'une mesure  
 aussi rigoureuse. C'est là ce que nous  
 ne pouvons admettre. Et, je vous le disai  
 en toute franchise, mon cher collègue,  
 ajouta-t-il, cette mesure nous pèse  
 doublement venant de la Suisse, pour laquelle  
 nous avons toujours professé plus que du  
 respect, une sincère vénération.

Par égard pour la Suisse et le Conseil  
 fédéral, je crois, j'ai la conviction que mon  
 gouvernement modifiera les conclusions  
 de sa note, si le vôtre ne se montre pas in-  
 transigeant non plus. Il faut faire une  
 répartition équitable et juste des torts, sans  
 quoi tout arrangement deviendra impossible  
 et nous marcherons à la rupture. La rupture,  
 nous la déplorerions, mais nous ne la redoutons  
 pas, forts de notre droit et convaincus qu'elle  
 nous portera moins de préjudice qu'à vous.  
 Car il n'y a pas d'Oriental en Suisse, tandis  
 que nous comptons des Suisses par millions  
 en Uruguay.

Bien que les prétentions du gouver-  
 nement oriental ne me surprissent en aucune  
 manière, je manifestai la plus profonde  
 stupéfaction. — Il n'y a aucun tort du côté  
 de la Suisse, le conseiller fédéral Frey, répondis-je, si  
 les immunités diplomatiques de M. Kiss l'ont

pas été respectées, c'est par la propre faute de ce dernier, c'est parce qu'il s'est lui-même mis sciemment, volontairement et de propos délibéré dans le cas d'être traité comme il l'a été. Le diplomate n'avait rien à faire sur le champ de manœuvres et l'officier manquant aux règles de la courtoisie militaire la plus élémentaire, la mesure qu'il a provoquée se justifie d'elle-même.

La note que vous venez de me remettre, risque de provoquer un conflit entre nos deux gouvernements; elle contient une demande reconventionnelle à laquelle je suis hors d'état de répondre pour le moment, faute d'instructions spéciales à cet effet. Je ne puis cependant pas vous cacher qu'elle fourmille d'erreurs de fait, qu'il me paraît utile de rectifier avant tout débat ultérieur. Il me semble aussi que nos gouvernements, partant de points de vue différents pour apprécier l'incident, il serait utile, si l'on ne veut pas abandonner d'emblée tout espoir d'une solution amiable, de chercher préalablement à concilier ces points de vue ou à s'entendre au sujet de leur admission respective. C'est sur ces deux questions essentielles que je me propose d'appeler l'attention de votre gouvernement avant d'envoyer à Berne la note que vous venez de me remettre.

Notre conversation, dont je me vous donne un résumé, dura plusieurs heures. A diverses reprises, elle menaça de se rompre,

s'étant élevée à un diapason peu diplomatique. Grâce aux excellents rapports que M. Frías et moi nous avons toujours entretenus, elle finit cependant d'une manière courtoise et plutôt conciliante.

Quelques jours après, soit le 14 novembre, je soumettais à M. Frías, avant de l'envoyer à Montevideo, la note dont ci-joint copie. (Annexe II). Mon collègue non seulement n'y trouva rien à reprendre, mais il écrivit encore au Ministère des Affaires étrangères, m'affirma-t-il, pour l'engager à réserver à cette note un bon accueil. Ce qui a été cet accueil, vous vous en rendez compte en lisant la réponse qui me parvint à l'instant (Annexe III).

Comme ce nouveau document paraît indiquer que, contrairement à ce que je croyais pouvoir admettre et à ce que m'insinuait mon collègue uruguayen à Buenos-Aires, son gouvernement a la prétention de faire l'intransigeant, je viens de répondre à votre télégramme du 28 novembre par le câblogramme suivant: Rencontre difficile. Rapport orit.

Pour être complet, je dois vous dire, que pas plus tard qu'avant-hier, M. Frías que j'étais allé voir au sujet du mouvement révolutionnaire qui paraît vouloir s'étendre dans son pays, me dit spontanément: J'ai étudié à fond l'affaire

M. et vous proposerai prochainement à titre  
 personnel et officieux un projet d'arrangement  
 qui, j'ose l'espérer, rencontrera votre appro-  
 bation et celle des deux gouvernements. Je  
 ne répondis rien à cette ouverture.

A mon avis il y a trois manières de  
 résoudre le différend. 1° Le haut Conseil  
 fédéral, après avoir constaté que ses démarches  
 amicales auprès du gouvernement uruguayen  
 tendant à obtenir le rappel de son représentant  
 en Suisse sont demeurées infructueuses, peut  
 renvoyer à celui-ci des papiers, et mettre ainsi  
 de sa propre autorité un terme à la mission  
 de ce diplomate. Dans ce cas il faudra me rappeler  
 immédiatement aussi de l'artevideo, afin  
 d'éviter que je sois traité par représailles comme  
 le Ministre oriental à Berne. Si cette solution  
 est adoptée, ce n'est pas l'Uruguay qui aura le  
 beau rôle.

D'estime même que c'est la solution  
 qui sauvegarderait le mieux la dignité du Conseil  
 fédéral, et je vous la proposerais sans hésitation  
 si je n'y voyais deux inconvénients. Le premier,  
 c'est notre colonie en Uruguay. Avec les  
 moeurs à demi sauvages de ce pays, il est à  
 craindre, je dirai même à prévoir, qu'on lui  
 fera payer cher la rupture, surtout si on ne laisse  
 pas au gouvernement oriental la satisfaction  
 de me renvoyer mes papiers. Les tyrannears  
 de l'Intérieur, chefs politiques (préfets) commissa-

de police et autres sont par eux-mêmes déjà  
 portés à prendre où il y a et à piller le colon.  
 S'ils y sont encore stimulés par le gouverne-  
 ment, ils feront de tristes prouesses dans ce  
 domaine. Je sais bien que notre colonie ne  
 serait pas laissée sans protection et que nous  
 la placerions de suite sous le pavillon français,  
 allemand ou américain du Nord. Mais ce  
 ne serait pour elle qu'une garantie très relative.  
 Car l'Américain, l'homme d'occasion,  
 n'ayant pas dix ressortissants dans tout  
 le pays, n'y passe pas le quart de son temps.  
 Depuis six mois il se promène au Paraguay  
 et nul ne sait quand il en descendra. A  
 côté de cela il ne parle que l'anglais, langue  
 parfaitement inconnue de la grande majorité  
 de nos gens. Le Français, M. Bourcier St. Chaffray,  
 ancien consul général de France à Genève,  
 comme son collègue nord-Américain accrédité  
 uniquement au Uruguay, n'a qu'un titre,  
 celui de vivre en repos, et son collègue d'Alle-  
 magne, récemment arrivé d'Europe, ayant  
 comme moi, son domicile à Buenos Aires,  
 ne me fait pas l'effet non plus d'aimer beau-  
 coup à se déranger. Je n'en pense pas moins,  
 que si une tierce puissance devait être  
 chargée de la protection de nos nationaux en  
 Uruguay, c'est de préférence ou l'empire  
 d'Allemagne que vous devriez reporter votre  
 choix. Et voici pourquoi: mon collègue  
 allemand, le d. d'Ellenzinger & moi, nous



sommes dans les meilleurs termes. et si le  
 cas se présentait, je crois que je pourrais le  
 persuader d'agir. le consul allemand à  
 Montevideo, M. Macheinecke passe pour un  
 homme énergique et notre consul M. Grimm  
 est lié avec lui et paraît l'apprécier; enfin la  
 langue de la majorité de nos colons est l'allemand  
 & M. Macheinecke entend et parle le français  
 et l'espagnol.

L'autre inconvénient que je vois à une  
 rupture avec l'Uruguay m'a été signalé par  
 diverses personnes haut placées de la République  
 Argentine qui me veulent du bien et par deux  
 ou trois collègues européens. On m'a dit:  
 „en cas de rupture, votre situation ici deviendra  
 très difficile; vous aurez à être sur vos gardes,  
 car les républiques américaines sont toujours  
 et en tout solidaires vis-à-vis de l'Europe. Si  
 les Uruguayens ne vous peuvent rien  
 chez eux, ils tenteront de vous faire des misères  
 ici.“ C'est fort possible et même assez  
 probable, mais cela ne m'effraye en  
 aucune manière.

En résumé, sans désirer la rupture,  
 et pour cause, puisque la famille de ma  
 femme habite Montevideo, qu'elle y a d'assez  
 gros intérêts et qu'elle y compte des parents  
 et de nombreux amis d'origine uruguayenne,  
 je pense que les inconvénients signalés ne sont  
 pas de nature à empêcher le h. Conseil fédéral  
 de rompre avec le gouvernement oriental

s'il estime que sa dignité ne lui permet pas d'accepter une autre solution.

2<sup>o</sup> En dehors de la rupture, la solution peut être un arrangement, une transaction. Je suis convaincu que mon collègue uruguayen, M. Frías, va essayer de ce moyen, mais je n'accueillerai des ouvertures qu'à titre rigoureusement personnel et ne consentirai à vous soumettre le résultat de nos entretiens que si vous m'y autorisez expressément et si je le trouve moi-même tel qu'il ait quelque chance d'être accepté par vous. Pour le moment, étant donné l'attitude arrogante et hautaine du gouvernement oriental, je n'en vois guère la probabilité.

3<sup>o</sup> Enfin, la solution peut être trouvée dans l'arbitrage; c'est-à-dire que les deux gouvernements, devant l'impossibilité bien constatée de résoudre amiablement par eux-mêmes le différend qui les divise, conviendraient pour éviter une rupture, d'en saisir une tierce puissance amie, qui prononcerait souverainement. J'ignore si ce moyen vous sourira; mais il me semble que de notre côté, il pourrait être proposé sans inconvénient. Si le gouvernement oriental le repoussait, il serait toujours temps d'en venir à la première solution et de rompre les relations avec lui.

Si un arbitre était désigné, il me paraîtrait essentiel que ce fût une puissance

européenne et, de préférence peut-être, la France. Car à Paris on a fait une série d'expériences désagréables avec les républiques sud-américaines et on les y déteste cordialement.

Le Conseil fédéral, à mon avis, n'a aucun motif de précipiter la solution du différend. La demande que M. Vin soit rappelé est, en somme, plus une affaire de forme que de fond; car ce diplomate a quitté la Suisse, et il n'est pas à craindre qu'il y rentre de sitôt. Il ne gêne donc pas.

La chose serait autre, si, au lieu de se procurer immédiatement satisfaction, M. le Conseiller fédéral Frey avait empoché les importunités du personnage et que j'eusse été chargé ensuite de solliciter à l'artende sa mise à l'ordre ou son rappel. Avec les relations d'intimité qui existent entre les sieurs Vin et Roderiana et avec la manière de traiter les affaires particulières à ces pays, e'eût été une jolie corvée. Mais M. le Conseiller fédéral Frey d'abord, puis le Conseil fédéral n'ont pas jugé opportun de suivre cette voie; ils se sont fait justice et se trouvent aujourd'hui dans l'agréable situation de pouvoir attendre en parfaite tranquillité d'âme que le gouvernement oriental remplisse la formalité de déclarer terminée la mission du son ministre en Suisse.

Le vrai demandeur, c'est le gouvernement oriental; car, se considérant comme il l'affirme,

offensé dans la personne de son ministre, il en est à attendre les satisfactions auxquelles il prétend, et tout me porte à croire qu'il les attendra longtemps. Nous n'avons, je le répète aucun motif d'abrégé cette attente; mais nous pouvons en avoir de la faire durer. J'en citerai deux. M<sup>r</sup> Hordeniàna, l'italien, le fides achates de M<sup>r</sup> Tin, est intérimaire au Ministère des Affaires Étrangères. Depuis près de 30 ans, il est commis principal de ce Ministère, à diriger lequel il fut appelé déjà plus d'une fois, mais pour peu de temps et comme bouche-trou, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on eût découvert la personne ministrable. Il faut espérer que cette fois encore son passage n'y sera qu'éphémère et qu'il reprendra bientôt ses fonctions de commis, dans lesquelles, c'est vrai, il pourra toujours nous être désagréable.

Un autre motif, le principal, de ne pas précipiter, c'est que la République Orientale se trouve aujourd'hui en proie à une violente révolution. Le mouvement est dirigé contre le Président actuel et son parti, qui compte M<sup>r</sup> Tin parmi ses membres influents, et au moment où j'écris, nul ne peut en prédire l'issue. Si le Président actuel était renversé, il deviendrait sans doute moins difficile d'obtenir le rappel de M<sup>r</sup> Tin du nouveau gouvernement.

Veillez excuser la longueur de ce rapport. Il m'a paru nécessaire d'entrer dans des

détails, afin que vous puissiez vous rendre un compte exact de la situation et qu'il me soit possible de me conformer en tous points à vos vues. Cela est d'autant plus nécessaire que me trouvant plus loin de vous, je puis moins recourir à vos instructions et suis obligé de procéder fréquemment selon mes propres inspirations.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.  
Le Ministre-résident et Consul général  
de Suisse:

*S. Kwaë*

3 Annexes.

P.S. J'ai bien reçu l'office du Département politique du 29 octobre avec le mémorandum N° et son rapport du 3 novembre relatant l'entretien de M. Roth à Berlin avec son collègue oriental. Les indications contenues dans ce rapport me seraient à l'occasion, malgré leur caractère confidentiel.